

COMITÉ OPÉRATIONNEL SUR LE VERSEMENT DES ARCHIVES DE LA CEIC

Compte-rendu de la conférence téléphonique du 10 juillet 2015

Étaient présents :

Cédric Champagne, CEIC
Mireille Nappert, CEIC
Sonia Lachance, BAnQ

Pascale Montmartin, BAnQ
Catherine Thibault, MCE

1. Présentation rapide des divers représentants du comité

2. Cédric résume les échanges du Comité directeur sur le versement de la CEIC

2.1 Transfert des données et documents de la CEIC enregistrés dans IntelliGID – CEIC vers un IntelliGID – BanQ

Suite à la visite des infrastructures du CSPQ, BAnQ a évalué cette opération trop complexe en raison du cryptage des données et de l'impossibilité de partager la clé de cryptage.

2.2 Versement des documents papier

En raison de la perte de données et d'intégrité des documents qu'entraînerait ce type de versement, et vu les formats communs des documents à verser, cette solution n'a pas été retenue

2.3 Versement numérique par document

Basé sur la signature MD5 des documents, ce mode de versement garantit l'intégrité des données, mais est contraire aux méthodes archivistiques de travail qui privilégie une approche au niveau du dossier et du contexte. Cette solution n'a pas été retenue

2.4 Versement de documents par paquet en s'inspirant de la norme OAIS

Ce mode de versement par paquet SIP (Submission Information Package), qui respecte les principaux concepts de l'Open Archival Information System – OAIS (ISO 14721 :2012) semble être la meilleure option. La CEIC rencontrera la firme Constellio dans la semaine du 13 juillet afin d'évaluer les possibilités logicielles.

3. Submission Information Package (SIP)

Cédric soutient que le versement doit être organisé par dossier et non pas par document, sans quoi le contexte et l'organisation originale seraient perdus. Tous s'entendent sur ce point.

Pascale informe le comité que BAnQ, dans le cadre de ses travaux pour la constitution du Dépôt numérique fiable, a fait l'analyse des logiciels employés par les diverses organisations internationales conçus pour la créer des paquets et en garantir l'intégrité. Voici 3 modèles :

- Library of Congress utilise les commandes scriptées de BagIT avec l'interface graphique Bagger. Il s'agit du modèle qui intéresse davantage BAnQ
- La Suisse utilise Package Handler
- L'Australie utilise Manifest Maker

Cédric propose de verser un SIP par unité administrative (10) et un paquet pour les documents restreints à la consultation par ordonnance de non-publication pour un total de 11 paquets.

Pascale préconise une approche de paquets par document ou par dossier, considérant qu'il pourrait y avoir des contraintes technologiques liées au poids ou à la quantité de fichiers.

→ Pascale vérifiera quelle est la contrainte exacte afin que la CEIC s'assure que ses SIP soient convenablement constitués.

Puisque l'ensemble d'un versement peut tenir dans un SIP, et en raison de la masse documentaire à verser, Cédric privilégie de plus gros paquets, mais comprend que des contraintes liées à un versement par internet peuvent compliquer le transfert.

4. Métadonnées

Tous s'entendent pour procéder au versement de l'ensemble des métadonnées dans Intelligid au moyen d'un XML créé par la CEIC. BAnQ, lorsqu'elle aura déterminé les métadonnées obligatoires à verser, pourra ainsi importer les métadonnées qui l'intéresse parmi le lot.

5. Sécurité

Cédric demande quelle protection sera mise en place pour garantir la sécurité d'accès aux documents visés par une ordonnance de non-publication.

Pascale Montmartin répond que les documents restreints seront enregistrés sur un disque serveur isolé sur lequel il y aura une journalisation des actions. Ainsi, tout accès aux documents sera journalisé. Ils réfléchissent à donner accès à des utilisateurs internes ayant complété un processus d'enquête de sécurité avec succès et détenant un certain niveau de responsabilité.

6. Date de la prochaine réunion

Prochaine réunion le 20 janvier à 10 h. Stéphane Tellier y assistera en remplacement de Pascale Montmartin qui sera en vacances.